

Adoption du budget rectificatif n° 2 –
SIUAPS - exercice 2015.

Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Délibération 2015/09/CA-117

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le budget rectificatif suivant :

SIUAPS :

- | | |
|---|-----------|
| - BR de transfert d'investissement vers le fonctionnement | 150 000 € |
|---|-----------|

Toulouse, le 21 septembre 2015
Le Président



Bernard MONTHUBERT



Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 2
Nombre d'abstentions : 3
Ne prennent pas part au vote : 0